

# Présentation du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Un dispositif structurant du service public de  
l'hébergement et de l'accès au logement

POSMIP (Plate Forme d'Observation Sociale Midi-Pyrénées)  
atelier du 17 septembre 2013

DRJSCS Midi-Pyrénées  
Sylvie TAVIER – pôle cohésion sociale

# Introduction

## I. Qu'est ce que le SIAO ?

1. Contexte
2. Objectifs
3. Missions
4. Pilotage

## II. Quel est le rôle du SIAO dans le parcours de la personne accueillie de la rue au logement ?

1. Le SIAO sur son territoire
2. Le SIAO et la continuité de la prise en charge

## III. Ressources : coordonnées, références de textes.

# Conclusion

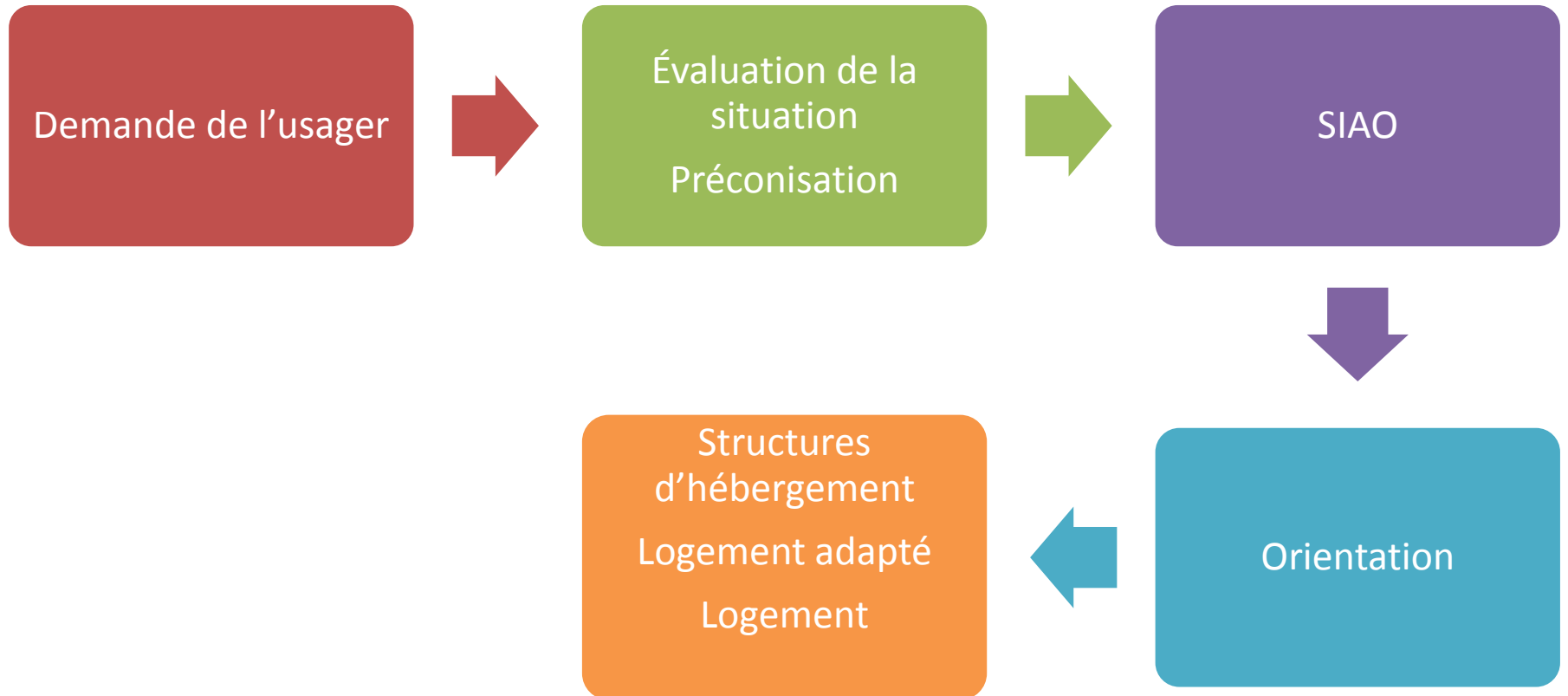
# Introduction

## Des acteurs principaux du SIAO





# De la demande de l'utilisateur à l'accès au logement





# I. QU'EST CE QUE LE SIAO ?

## 1. Contexte

- Novembre 2009 : nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées **LA REFONDATION du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.**

*Finalité de cette politique publique :*

**favoriser l'accès au logement pour tous les ménages.** Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

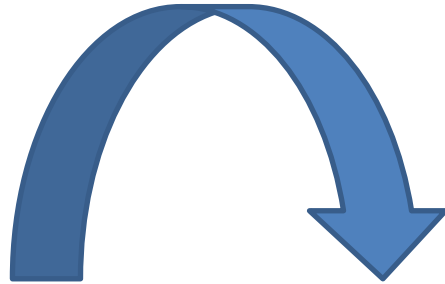
Démarche :

- **renouveler la gouvernance entre l'Etat et les associations** et mettre à disposition des acteurs de nouveaux outils ;
- **replacer les personnes au cœur du système ;**
- **favoriser l'articulation de la veille sociale, de l'hébergement et du logement.**

# **Conception des SIAO** *(résultat de larges concertations)* :

## **Les constats**

- la segmentation très importante du secteur et le manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement peuvent conduire à un défaut de prise en charge des personnes ,
- la phase de premier accueil, d'évaluation du besoin et d'orientation est primordiale dans le processus de prise en charge des personnes,
- nécessité d'une organisation cohérente, coordonnée dans les départements pour trouver des réponses aux besoins.



**Texte de référence :**  
Circulaire du 8 avril 2010

- Les SIAO constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement (continuité de la prise en charge des personnes, égalité face au service rendu, adaptabilité des prestations aux besoins des personnes).
- Outil clé de la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.
- Plate forme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers le l'insertion et le logement ordinaire

## 2. Objectifs

- **simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement,**
- **traiter avec équité les demandes** (*orientations en fonction des besoins et non des places disponibles afin de construire des parcours individualisés d'insertion*),
- **coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement,**
- **participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins.**



### 3. Missions

- **Organiser et centraliser sur le territoire départemental l'ensemble des demandes** de prise en charge de personnes ou de ménages privés d'un chez soi ou risquant de l'être.
- **Mobiliser, pour répondre à ces demandes l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que possible un accès direct au logement.
- ***Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel.***
- **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs** pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration.

## 4. Pilotage

### Niveau départemental

Le pilotage des SIAO incombe aux DDCS\DDCSPP sous l'autorité des préfets de départements.

Il appartient aux DDCS\DDCSPP :

- de choisir une organisation territoriale adaptée aux caractéristiques et aux besoins des populations
- de choisir l'opérateur associatif porteur du SIAO,
- de lui assigner une feuille de route contenant les objectifs à atteindre,
- de lui allouer ses ressources.

# Niveau régional

Une coordination régionale :

## **Le club des SIAO en Midi-Pyrénées**

**Composition** : les SIAO, les DDCS\DDCSPP, le représentant du préfet de région (DRJSCS).

**Objectif** : développer une animation régionale des SIAO permettant des échanges de pratiques entre SIAO et de définir des modalités d'actions transversales et harmonisées.

**Chantier en cours** : la mission d'observation sociale des SIAO.



## II. QUEL EST LE ROLE DU SIAO DANS LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE DE LA RUE AU LOGEMENT ?

### 1. Le SIAO sur son territoire :

- compétence départementale,
- possibilité d'antennes territoriales,
- rayonnement à un niveau supra départemental (partenariats : SIAO d'autres départements, ARS, établissements pénitentiaires...).

### Quels partenaires pour les SIAO ?

Le SIAO vise à **améliorer la coordination des acteurs** pour permettre d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité

**Cette mise en réseau des acteurs et des moyens** doit favoriser un travail coordonné des intervenants de la veille sociale, de l'hébergement et du logement. Une articulation est à développer avec les partenaires de la santé, de l'administration pénitentiaire, des collectivités territoriales et de l'asile.

## **Coordonnées DDCS/DDCSPP :**

- **DDCSPP 09 : 05 61 02 43 00**
- **DDCSPP 12 : 05 65 73 52 00**
- **DDCS 31 : 05 34 45 34 45**
- **DDCSPP 32 : 05 62 58 12 50**
- **DDCSPP 46 : 05 65 20 56 00**
- **DDCSPP 65 : 05 62 46 42 20**
- **DDCSPP 81 : 05 81 27 50 00**
- **DDCSPP 82 : 05 63 21 18 00**

## **Coordonnées DRJSCS - pôle cohésion sociale**

**Nathalie Diallo :** [nathalie.diallo@drjscs.gouv.fr](mailto:nathalie.diallo@drjscs.gouv.fr)

 05 34 41 73 47

**Sylvie Tavier :** [sylvie.tavier@drjscs.gouv.fr](mailto:sylvie.tavier@drjscs.gouv.fr)

 05 34 41 54 95

## Textes de référence

- Circulaire du 8 avril 2010 relative au SIAO.
- Circulaire du 29 mars 2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des SIAO.

# CONCLUSION

La conception des SIAO et leur mise en place modifient progressivement à la fois la nature de la réponse et de l'accompagnement proposé mais aussi le regard porté sur la situation des personnes sans abri ou sans logement.

Malgré la place que prennent progressivement les SIAO dans le champ des politiques d'hébergement et d'accès au logement, des marges de progrès demeurent.

Dans le projet de loi logement devrait figurer la consécration législative des SIAO mais le cœur de métier des SIAO et leur complémentarité avec d'autres actions financées se posent. Le SIAO est-il un assemblage ou une superstructure ?

